I n f o r m a t i o n d e p r e s s e

Nouvelle brochure et affiche du Ministère de l'Environnement

„La Protection de l'environnement dans le domaine administratif – Guide pour une gestion préventive des déchets"

Au Grand-Duché de Luxembourg le nombre des employés occupés dans le secteur tertiaire s'est développé essentiellement par rapport aux autres secteurs durant les dernières années: Rien que dans les *secteurs bancaires, les secteurs des assurances, les secteurs immobiliers* et *les secteurs des prestations de service,* le nombre des employés a augmenté durant les années 1999 à 2002 de plus de 16.000 personnes jusqu'à un total d'environ 79.300 salariés. En vertu de cette évolution le bureau a pris une place de plus en plus significative comme poste de travail.

Alors qu'au point de vue écologique le domaine du « bureau » paraît à première vue peu problématique, on peut quand même constater que de grandes quantités de déchets polluants et évitables respectivement récupérables sont produites quotidiennement.

L'évolution dans ce domaine laisse présumer que la quote-part des *déchets de bureau* par rapport aux déchets produits au Grand-Duché de Luxembourg (170.000 à 180.000 tonnes) augmente de façon continue et constitue une quantité absolument respectable. Ainsi, le Ministère de l'Environnement, en coopération avec l'Administration de l'Environnement a édité une brochure et une affiche au sujet de la « Protection de l'environnement dans le domaine administratif – Guide pour une gestion préventive des déchets ».

La brochure, rédigée en langue allemande et française, démontre à l'aide d'exemples pratiques, comment les déchets typiques de bureau (p.ex. papier, ustensiles de bureau, cartouches d'imprimantes et de photocopieurs) peuvent être évités ou recyclés.

Un chapitre particulier est consacré à l'organisation optimale de la gestion des déchets de bureau. Une sélection des différents

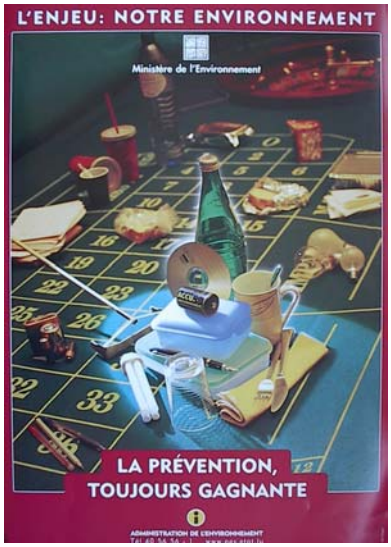

systèmes de collecte, ainsi que des conseils pratiques pour leur installation est présentée. En plus les tâches du personnel de nettoyage sont décrites dans cette brochure.

Dans l'annexe de la brochure se trouve une liste de contrôle, ainsi qu'un formulaire-type pour l'établissement d'un bilan sur la gestion des déchets de l'entreprise. Ainsi, un premier aperçu sur les déchets de bureau évitables et récupérables est facile à réaliser. A l'aide de ces formulaires on peut rapidement faire le point de la gestion des déchets au bureau, distinguer les différentes possibilités d'optimisation et estimer les mesures à prendre.

L'optimisation de la consommation de l'énergie et de l'eau, ainsi que des conseils utiles pour un nettoyage écologique sont, entre autres, traités dans la brochure.

Pour toute information supplémentaire ou pour des questions spécifiques, les personnes intéressées peuvent s'adresser aux organismes repris dans la liste des adresses.

La brochure et l'affiche sont gratuitement disponibles auprès de l'Administration de l'Environnement (tél. : 40 56 56-529 ; e-mail : dechets@aev.lu) ou auprès de la SuperRecyclingKëscht (tél. : 26 67 11-79 ; e-mail : srk@pt.lu).